

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice 29
De présents 21
De votants 23

Objet :
Ecole Jaurès-Curie
Réhabilitation de l'ancienne médiathèque (ALSH)
Sollicitation de subventions DETR/FIT 2026 et CAF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
27 novembre 2025

Et que la convocation avait été faite le

19 novembre 2025

Le groupe scolaire Jaurès-Curie a été construit en 1927 et rénové en 2003. Il intégrait jusqu'à cette année la médiathèque dans ses murs.

Une nouvelle médiathèque ayant été créée, les salles libérées dans le groupe scolaire sont appelées à être réhabilitées pour y installer un espace dédié à un accueil ALSH afin d'étendre l'existant situé dans l'autre aile du groupe scolaire.

L'estimation effectuée au stade APS (Avant-Projet Sommaire) par le maître d'œuvre s'élève à un montant de 587 700 € HT.

La réalisation de l'opération se fera en 2026 et éventuellement 2027, les études étant déjà en cours.

Le plan de financement basé sur le taux maximum de subvention pour chaque dispositif est décrit dans le tableau ci-dessous

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_04

- 29**
21 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre
23 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICHAULT
Françoise HAFFRAY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICHAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU -
Cécile NICOLAS Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_04-DE



DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	587 700,00 €	DETR (FIT) - 2026	235 080,00 €
		CAF	235 080,00 €
		Région (subvention sollicitée en attente de décision)	88 880,00 €
		Autofinancement	28 660,00 €
TOTAL DÉPENSES	587 700,00 €	TOTAL RECETTES	587 700,00 €

A l'issue des processus d'instruction et au regard des décisions d'attribution, le taux d'autofinancement par la Ville de Trignac respectera bien le seuil de 20%, soit un montant de 117 540,00 €.

Appels de fonds DETR envisagés sur la base théorique d'un taux maximum de 40 % du montant total des travaux.

Appels de fonds CAF envisagés sur la base théorique d'un taux maximum de 40 % du montant des travaux.

Au cas où la loi de finance 2026 supprimerait le dispositif DETR/ DSIL au profit du dispositif FIT (Fonds d'Investissement pour les Territoires), la demande de subvention serait transférée sur ce fond.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 novembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'APPROUVER ces demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / FIT et auprès de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES,

Article 2 : DE DIRE que les dépenses seront inscrites au chapitre 23, article 2313 et les recettes au chapitre 13, article 1311 et 1318 du budget 2026.

Article 3 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025 (ref : 1)
Publié le 03/12/2025 en Mairie le :
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_04-DE

SLW